

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Création d'un domaine alpin transfrontalier unique, englobant les massifs des Tuffes (France) et de la Dôle (Suisse) sur les communes de Prémanon et des Rousses

Par arrêté du 18/12/2018, la commune de Prémanon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 07/01/2019 inclus au 08/02/2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, en mairie de Prémanon et des Rousses sur le projet de création d'un domaine alpin transfrontalier unique englobant les massifs des Tuffes (France) et de la Dôle (Suisse), présenté par le syndicat mixte de développement touristique dont le siège social est situé Fort des Rousses BP 14 rue du Sergent-Chef Benoît-Lizon 39220 LES ROUSSES et représenté par Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, vice-Président.

Un exemplaire papier du dossier (comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale) sera déposé et pourra être consulté par le public, aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies, soit :

- Mairie de Prémanon : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h à 12 h et de 15 h à 18 h, sauf le vendredi fermeture à 17 h.
- Mairie des Rousses : Lundi, mercredi et jeudi : de 8h à 12h et de 13h30 à 18h  
Mardi : de 9h à 12 h et de 13h30 à 18h.  
Vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Un dossier d'enquête sera transmis, le cas échéant, aux autorités compétentes de l'Etat Suisse.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/710>

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter le dossier à la mairie de Prémanon et à la mairie des Rousses, aux heures d'ouverture au public.

Durant cette période, le public pourra :

- Consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Prémanon et des Rousses
- Adresser ses propositions et observations par correspondance à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à la mairie de Prémanon, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 95 rue abbé Barthelet 39220 PREMANON.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique du 07/01/2019 au 08/02/2019 à 18h00 à l'adresse suivante : [enquete-publique-710@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-710@registre-dematerialise.fr) (en précisant l'objet : création d'un domaine alpin transfrontalier unique).

Elles seront consultables sur ce même site Internet.

M. MEGARD Gilbert, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Besançon pour remplir les fonctions de président de la commission d'enquête composée de Monsieur DURIEUX Marc, Ingénieur en retraite et Monsieur HUGON Jacques, militaire de carrière en retraite. Ils recevront personnellement les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués suivants :

- Lundi 07/01/2019 de 9 h à 12 h en mairie de Prémanon
- Lundi 07/01/2019 de 9 h à 12 h en mairie des Rousses
- Vendredi 18/01/2019 de 16 h à 19 h en mairie des Rousses
- Samedi 19/01/2019 de 9 h à 12 h en mairie de Prémanon
- Samedi 26/01/2019 de 9 h à 12 h en mairie de Prémanon
- Samedi 02/02/2019 de 9 h à 12 h en mairie des Rousses
- Vendredi 08/02/2019 de 16 h à 19 h en mairie des Rousses
- Vendredi 08/02/2019 de 16 h à 19 h en mairie de Prémanon

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- dans les mairies de Prémanon et des Rousses.
- sur le site Internet de la communauté de communes de la station des Rousses Haut-Jura : [www.lesrousses.com](http://www.lesrousses.com)

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du SMDT au Fort des Rousses 39220 LES ROUSSES, 0384605260.

A l'issue de la procédure, le Maire de la commune de Prémanon statuera par voie d'arrêté municipal sur la demande présentée par le SMDT.